

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.132**

**ZAC Les Seguins -
Les Ribéreaux à
RUELLE SUR
TOUVRE : Cession de
terrains et bâtiments
à la SAEML
Territoires Charente**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**ZAC LES SEGUINS - LES RIBEREAUX A RUELLE SUR TOUVRE : CESSIION DE TERRAINS ET
BATIMENTS A LA SAEML TERRITOIRES CHARENTE**

La société d'économie mixte Territoires Charente est titulaire du traité de concession d'aménagement de la ZAC Les Séguins - Les Ribéreaux à Ruelle sur Touvre, et souhaite se porter acquéreur de foncier et de bâtiments communautaires.

L'organisation de la ZAC prévoit le développement d'activités économiques compatibles avec l'habitat existant et à créer sur ce secteur.

L'esquisse de bilan de la ZAC fait apparaître un apport du Fonds de Restructuration des Entreprises de Défense (FRED) à hauteur de 2 millions d'euros sur un total de 15,55 millions d'euros.

Cet apport se concrétisera si les collectivités territoriales participent au financement de la ZAC.

Le conseil régional Poitou-Charentes et la ComAGA sont sollicités au titre de leurs compétences développement économique et environnement.

La ComAGA a développé un pôle d'activités technologiques centré autour du CETRAM qui accueille à ce jour les sociétés EMITECH et AMKEY Management (groupe MECAPLAST).

Compte tenu de sa compétence développement économique, de la présence du pôle technologique et de l'implantation future d'activités tertiaires, la ComAGA pourrait accompagner la mise en oeuvre de la ZAC Les Séguins - Les Ribéreaux en cédant les divisions cadastrales des parcelles AL 469, AL 492 ; la parcelle AL 447 étant cédée dans sa totalité.

La valeur d'actif de ces biens est de 501 180 € au 31 décembre 2007 correspondant aux avis du service du domaine.

La cession à la SAEML Territoires Charente pourrait se faire sur la base d'un euro symbolique et viendrait diminuer les dépenses de la ZAC.

La moins value enregistrée par la ComAGA serait de 501 179 €.

Cette cession est toutefois conditionnée à la création d'une servitude de passage au profit des parcelles AL 469 et AL 492, et de la reconstitution d'un stationnement de 100 places existant sur la parcelle AL 469.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

Je vous propose :

DE VENDRE à la SAEML Territoires Charente, sise 1, Impasse Truffière - 16000 Angoulême, les biens cadastrés AL 492 à diviser, AL 469 à diviser et AL 447 entière pour un euro symbolique, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir.

D'IMPUTER la recette au budget annexe développement économique - article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaire à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
(Monsieur le Président ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 juillet 2008	<u>Affiché le :</u> 18 juillet 2008